

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00575
Numéro SIREN : 439 881 137
Nom ou dénomination : COVEA COOPERATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2019 sous le numéro de dépôt 5153

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DU MANS

Cité Judiciaire
1 Avenue Pierre Mendès France
72014 LE MANS CX 2
Contact: Gtcsarthe@aol.com Site: www.infogreffe.fr
TEL : 0 891 01 11 11

RECEPISSE DE DEPOT

MMA - Mme Valérie HERVE
14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

V/REF :
N/REF : 2001 B 575 / 2019-A-5153

Le greffier du tribunal de commerce du Mans certifie qu'il a reçu le 12/04/2019, les actes suivants :

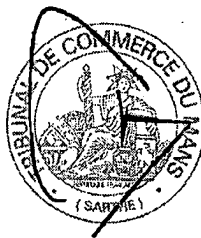
Extrait de procès-verbal du conseil d'administration en date du 02/05/2018
- Démission(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

COVEA COOPERATIONS
Société anonyme à conseil d'administration
14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-5153 le 12/04/2019
R.C.S. LE MANS 439 881 137 (2001 B 575)

Fait à LE MANS le 12/04/2019,
LE GREFFIER



Covéa Coopérations
Société Anonyme
Régie par le code des assurances
au capital de 2 316 578 763 Euros
Siège Social : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9
RCS Le Mans 439 881 137

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, et le 2 mai à 10 heures, les administrateurs se sont réunis en conseil à Paris, 86-90 rue Saint Lazare, Paris 9^{ème}, sur convocation de leur Président en date du 23 avril 2018.

...

7 Questions diverses

- Le Président donne la parole à Corinne Coué qui indique qu'Eric Dupont, Commissaire aux comptes suppléant de Covéa Coopérations, a fait savoir, par lettre en date du 17 avril 2018, qu'il démissionnait de son mandat à effet de la prochaine Assemblée Générale, soit le 29 mai 2018, en raison de son départ en retraite.

Sauf cas particuliers, la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant n'est désormais requise que si le commissaire aux comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle, ce qui n'est pas le cas pour ces sociétés.

En conséquence, il n'y pas lieu de procéder à son remplacement.

Le conseil d'administration prend acte de la démission d' Eric Dupont de son mandat de commissaire aux comptes suppléant à effet de l'issue de la prochaine assemblée générale et constate qu'il n'y a pas lieu, conformément aux dispositions légales, de proposer son remplacement.

Pour extrait,
Fait à Paris le 1^{er} avril 2019
Corinne Coué
Secrétaire de séance

